



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 janvier 2012

Délibération n°2012-01

Validation du bilan général annuel 2011 et de la programmation 2012 pour la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs et de Moyens

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne »,

Vu le contrat d'objectifs et de moyens à signer entre l'UEB et la Région Bretagne pour la période 2011-2013.

Exposé des motifs :

L'article 6.2 du contrat sus-visé prévoit un processus de suivi annuel.

Celui-ci est organisé autour de la tenue d'un comité de suivi s'appuyant sur les travaux des comités de pilotage des missions de l'UEB et ouvrant la voie à l'approbation par le Conseil d'administration d'un bilan général annuel portant tant sur la mise en œuvre de toutes les actions que sur l'exécution du contrat.

Ce processus a été mené sur décembre 2011 et janvier 2012, le comité de suivi a été tenu le 23 janvier 2012, le bilan général annuel présenté au Conseil d'administration.

Proposition :

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le premier bilan général annuel de la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de moyens 2011-2013, synthèse des activités 2011 et de la programmation 2012 des actions du COM.

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée

Le Président de l'Université
Européenne de Bretagne

G. CATHELINÉAU

Visa du Président

Pièce jointe au présent document : synthèse des activités 2011 et de la programmation des actions du COM

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 3 février 2012